

ACTION URGENTE

COLOMBIE. INCURSION PARAMILITAIRE DANS DES ZONES HUMANITAIRES
Les habitants du bassin du fleuve Jiguamiandó ont signalé la présence de groupes paramilitaires sur leur territoire. L'augmentation de l'activité paramilitaire dans ces zones humanitaires met en danger la population indigène et afro-colombienne qui y réside.

Le 15 mars, la Commission Justice et paix, une ONG de défense des droits humains, a signalé la présence de 40 membres du groupe paramilitaire Autodefensas Gaitanistas de Colombia (AGC) dans l'exploitation agricole de Santa Rosa, dans le département du Chocó (nord-ouest de la Colombie). D'après cette ONG, ces personnes ont occupé l'exploitation pendant deux jours. Depuis le 8 mars, la Commission signale que des groupes paramilitaires harcèlent les **communautés du bassin du fleuve Jiguamiandó**, les intimidant par leur présence, menaçant leurs dirigeants et réaffirmant leur intention de prendre le contrôle du territoire. Bien que la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour constitutionnelle de Colombie aient pris des mesures de protection en faveur des zones humanitaires de la réserve d'Urada Jiguamiandó, de Pueblo Nuevo et de Nueva Esperanza, la situation ne s'est pas améliorée, et va même en s'aggravant depuis le début du mois de mars.

La présence des paramilitaires a été signalée par les habitants de la réserve humanitaire. Ceux-ci ont informé la Commission Justice et paix qu'ils étaient actuellement entourés par des membres de ce groupe armé illégal dans les zones suivantes : La Mina, La Selva, El Tamboral, El Chorro, Canalón, La Dominga et l'exploitation agricole d'Abracharia, près du bassin du Jiguamiandó. Selon les informations reçues par Amnesty International, les habitants afro-colombiens des zones humanitaires de Pueblo Nuevo et de Nueva Esperanza ont également signalé la situation au Médiateur, mais ont confirmé que les pouvoirs publics n'avaient toujours pas réagi, et ont mis en garde contre le risque de déplacements collectifs. Les habitants indiquent que l'absence de l'État a permis aux groupes armés de circuler sur leur territoire. Depuis le 8 mars, des dirigeants du territoire ont signalé à la Commission qu'ils avaient reçu des menaces de ces groupes paramilitaires. Le dirigeant indigène **Argemiro Bailarín**, membre du conseil local (*cabildo mayor*) de la réserve d'Urada Jiguamiandó Embera, a ainsi appris qu'il était visé par un projet d'assassinat en raison des activités qu'il mène pour défendre ce territoire collectif. D'autres dirigeants de zones humanitaires tels que **Manuel Denis Blandón**, **Melkin Romaña**, **Erasmo Sierra** et **Benjamín Sierra** ont également reçu des menaces et craignent pour leur intégrité physique.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités à apporter une réponse globale aux agissements signalés par les communautés du bassin du fleuve Jiguamiandó, à veiller à ce que les limites des zones humanitaires soient respectées et à garantir la sécurité des habitants de ces zones, et demandez-leur instamment de renforcer la présence des pouvoirs publics aux points d'accès au fleuve ;
- insistez sur le fait que les zones humanitaires doivent être respectées, et appelez les autorités à assurer la sécurité des dirigeants de ces zones, conformément aux dispositions relatives aux victimes qui figurent dans l'Accord de paix avec les FARC, à veiller à ce que des actes de violence ne se reproduisent pas dans ces communautés et à respecter les droits fondamentaux de leurs membres ;
- priez les autorités de prendre immédiatement des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, comme le gouvernement s'y est engagé et conformément aux recommandations formulées par les Nations unies et par d'autres organisations intergouvernementales.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 MAI 2017 À :

Président

Juan Manuel Santos
 President of Colombia
 Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26,
 Bogotá, Colombie
 Courriel : contacto@presidencia.gov.co
Formule d'appel : Monsieur le
Président,

Médiateur

Carlos Alfonso Negret
 Carrera 9 Núm.16 - 21
 Bogotá, Colombie
 Courriel : asuntosdefensor@defensoria.gov.co
Forme d'appel : Dear Ombudsman, /
Monsieur,

Copies à :

Commission Justice et paix
 Carrera 37A Núm. 25B-42
 Bogotá, Colombie
 Fax : +57 1 268 717

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

COLOMBIE. INCURSION PARAMILITAIRE DANS DES ZONES HUMANITAIRES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La Commission Justice et paix travaille en collaboration avec des communautés indigènes et d'ascendance africaine établies dans les bassins des fleuves Curvaradó et Jiguamiandó, qui essaient de récupérer leurs terres. Dans ces zones, des paramilitaires occupent les terres de certaines communautés indigènes et d'ascendance africaine depuis 2005.

Ces dernières années, de nombreuses personnes qui avaient fui leurs terres, dont elles avaient été chassées par la force par des paramilitaires et par les forces de sécurité à la fin des années 1990, sont revenues s'installer au sein des communautés des bassins du Curvaradó et du Jiguamiandó. Ces populations ont cherché à défendre leurs droits fonciers et à empêcher l'expansion des plantations illégales de palmiers à huile et d'autres activités économiques sur leur territoire. Pour cette raison, nombre de leurs membres ont été menacés, voire tués. Malgré des ordonnances répétées de la Cour constitutionnelle, les terres n'ont pas été rendues à ces populations.

En avril 2006, une « zone humanitaire », la première de nombreuses à venir, a été créée. Ces « zones humanitaires » sont des zones clairement délimitées dont les habitants demandent aux parties au conflit de respecter leur décision de ne pas prendre part aux hostilités. Elles sont pour eux un moyen de se protéger et de signifier aux parties au conflit que les droits des civils doivent être respectés. Les zones humanitaires de la réserve d'Urada Jiguamiandó, de Pueblo Nuevo et de Nueva Esperanza sont situées dans le bassin du fleuve Jiguamiandó et leurs habitants revendiquent le respect du droit de la population civile de ne pas être impliquée dans le conflit.

Depuis 2015, des informations font état de la présence dans la région de groupes paramilitaires, qui répandent la peur au sein de la population et menacent les dirigeants des communautés. Le médiateur a fait état à maintes reprises de la vulnérabilité de la population et du risque de nouveaux déplacements collectifs. Malgré ces mises en garde, l'État n'apporte toujours pas de réponse globale ni opportune et les habitants se sentent menacés par les groupes paramilitaires.

Noms : Argemiro Balarín (h), Manuel Denis Blandón (h), Melkin Romaña (h), Erasmo Sierra (h) et Benjamín Sierra (h), et les habitants indigènes et afro-colombiens des zones humanitaires de Pueblo Nuevo et de Nueva Esperanza, dans le bassin du fleuve Jiguamiandó.
Hommes et femmes

AU 62/17, AMR 23/5908/2017, 22 mars 2017